



A V I S

Concerne : Listes électorales pour la Chambre de Commerce 2019

Par la présente il est porté à la connaissance du public que les listes électorales pour les élections à la Chambre de Commerce provisoirement arrêtées le 10 janvier sont déposées à l'inspection du public au secrétariat de la commune, 1 Place Grande-Duchesse Charlotte

du 11 janvier au 21 janvier 2019 inclus.

Les citoyens sont invités à présenter pour le 21 janvier au plus tard, tout recours auxquels les listes pourraient donner lieu.

Toute personne indûment inscrite dans un groupe électoral, ou dont le nom a été omis ou rayé, peut présenter un recours, par écrit ou verbalement au secrétariat de la commune, en y joignant les pièces justifiant sa demande.

Strassen, le 10 janvier 2019

le bourgmestre,

le secrétaire,